



27 novembre 2018

Blockchain : la révolution à venir dans la gestion d'actifs

Points clés

- **Des avantages pour les distributeurs**
 - Réduction des coûts et simplification des process
 - Meilleure connaissance des clients finaux
- **Des avantages pour les investisseurs**
 - Une expérience utilisateur personnalisée
 - Un meilleur service

La blockchain est tout sauf une mode éphémère. Chez Ostrum AM, nous sommes convaincus qu'elle mènera à la plus grande disruption que la gestion d'actifs ait connu depuis des décennies. Et comme pour la plupart des révolutions, nombreux sont ceux qui ne la voient pas venir... La gestion d'actifs a vu d'importantes innovations produits au cours de ces dernières années, comme l'essor de la gestion passive et des ETF, sans pour autant connaître de remise en cause de ses modèles économiques ou de son fonctionnement. Sa structure de distribution, un système « multi-couches », fait en effet fait barrière aux disruptions. La technologie blockchain va entraîner un changement considérable.

Qu'est-ce que la blockchain ?

Il s'agit principalement d'une base de données (publique ou privée) du grand livre, partagée par différents utilisateurs, assurant la sécurité, l'intégrité des données, les relevés des transactions mises à jour en temps réel, sans l'intervention d'une autorité centrale. C'est ce dernier élément qui change véritablement la

donne ; l'absence d'une autorité centrale fait de la blockchain un outil très puissant pour la désintermédiation de tiers de confiance. Or, l'industrie des services financiers fourmille de tiers de confiance.... l'impact disruptif de cette technologie pourrait être important sur les services financiers.

Rapidité d'exécution, coûts réduits & transparence

Les avantages de la désintermédiation sont triples : plus grande rapidité, des coûts moins élevés et plus de transparence. En éliminant la nécessité d'une autorité centrale, la blockchain réduit le nombre de maillons de la chaîne. Plus le nombre de maillons dans une chaîne est faible, plus vous traitez rapidement à travers cette chaîne. Chaque fournisseur d'un maillon vous facture pour ses services. Moins de maillons signifie donc des coûts plus faibles et une visibilité accrue de l'utilisateur final, le client. Dans les services financiers, plusieurs mécanismes requièrent des bases de données imbriquées et connectées ; la blockchain peut donc permettre

d'éliminer plusieurs maillons de ces chaînes complexes.

Les conséquences pour les asset managers : actifs et clients

Dans la gestion d'actifs, la blockchain peut s'appliquer à la fois au niveau des actifs et des clients.

Côté actifs, l'investissement pour le compte de clients implique de nombreux tiers de confiance : courtiers, chambres de compensation, dépositaires, mandataires... Nombre de ces intervenants pourraient être intermédiés, permettant ainsi aux sociétés de gestion de réduire les coûts, d'augmenter la vitesse d'exécution et d'améliorer l'efficacité de leurs processus d'investissement. A ce jour, aucun projet n'a encore atteint le stade d'industrialisation complète mais pléthore d'initiatives sont en phase de test. En tant qu'asset manager, nous avons tout à gagner de ces changements mais nous n'en sommes pas les moteurs...

C'est finalement du **côté client** qu'il faut chercher le vrai potentiel de disruption. En effet, de nombreux intermédiaires sont positionnés entre le gérant et les clients finaux : dépositaires, agents de transfert, plateformes, conseillers financiers divers, gérants de patrimoine, intermédiaires bancaires, fonds de fonds... La liste est longue. Chez Ostrum AM, par exemple, nous ne connaissons pas les millions de clients finaux qui investissent dans nos fonds ouverts et c'est le cas également chez la plupart de nos pairs.

Au cours de l'été 2017, nous avons été le premier asset manager au monde à effectuer des transactions pour l'un de nos fonds via un circuit entièrement compatible blockchain*. Un client réel, de l'argent réel, un vrai fonds et une valorisation en temps réel. L'opération a pris environ 1 heure et demie, contre généralement trois jours ouvrables. Rapidité d'exécution, des coûts limités car nous n'avons fait appel à agent de transfert et une meilleure connaissance de notre client final puisque nous le visualisons dans nos registres.

Un autre enjeu côté client est l'aspect KYC *Know Your Client*, un processus répétitif et coûteux. La

blockchain pourrait permettre la portabilité potentielle des informations KYC. La réglementation RGPD apporte un nouvel élan à cette possible évolution : le client pourrait télécharger ses informations KYC sur un circuit compatible blockchain et autoriser les prestataires de services à y accéder. Il reste ainsi maître de ses informations et responsable de leur exactitude. Rapidité, réduction de coûts et transparence !

Et après ?

La technologie blockchain pourrait-elle alors conduire à une disruption des modèles économiques ancrés dans la gestion d'actifs ?

La complexité des mécanismes de distribution a jusqu'ici constitué le principal obstacle à une disruption majeure. Même les « FANG » (Facebook, Apple, Netflix, Google) n'ont pas encore réussi à s'y immiscer... La blockchain pourrait cependant simplifier considérablement les circuits de distribution de la gestion d'actifs. Dès lors qu'investir dans un fonds devient une question de minutes plutôt que de jours, les FANG pourraient venir désintermédier le processus d'achat. Le développement de technologies, comme les robots-advisors, l'intelligence artificielle et le Big Data, pourrait leur permettre de renforcer considérablement leur position dans le secteur.

Au cours de nos discussions avec les acteurs de l'industrie, le même refrain revient souvent : ceux qui se sentent menacés par la blockchain ne sont pas enclins à l'adopter. Bien sûr que non... L'histoire prouve cependant qu'une fois le génie du changement technologique sorti de la lampe, il est difficile de l'y remettre. Prenez Eastman Kodak qui a inventé l'appareil photo numérique, a tenté d'enterrer sa trouvaille mais a fini par se faire rattraper... Si une technologie apporte des avantages structurants, comme c'est le cas avec la blockchain pour la gestion d'actifs, elle sera inéluctablement adoptée... alors préparons-nous !

Matthieu Duncan
Directeur Général
Ostrum Asset Management

* Avec FundsDLT, une filiale de la Bourse de Luxembourg.

Avertissement

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF II ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part d'Ostrum Asset Management. Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et, conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions.

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.



www.ostrum.com

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

43, avenue Pierre Mendès-France – CS 41432 – 75648 Paris cedex 13 France – Tél. : +33 1 78 40 80 00

Société anonyme au capital de 27 772 359 euros – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Mentions légales

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France : Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

L'entité susmentionnée est une unité de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, y compris celles des tierces parties, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

